

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_91

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**APPROBATION D'UNE
CONVENTION A PASSER AVEC
L'ASSOCIATION DU CENTRE
SOCIAL DE RIORGES DANS LE
CADRE D'A CIEL OUVERT.**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2022 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 8 juillet 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Vincent MOISSONNIER *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Pierre BARNET Delphine DEBATISSE Chantal LACOUR Michel CELLIER Vincent MOISSONNIER	Michelle BOUCHET Jean-Luc CHERVIN Véronique MOUILLER Brigitte MACAUDIERE Richard MOUSSE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL DE RIORGES DANS LE CADRE D'À CIEL OUVERT

Véronique Mouiller, Véronique Mouiller, 1^{ère} adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

À Ciel Ouvert est un parcours d'art actuel ayant lieu les années paires à Riorges, dans la plaine de la Rivoire et sur les berges du Renaison. La 7^e édition se déroulera du 9 juillet au 9 novembre 2022.

Le parcours propose la découverte d'une dizaine d'installations plastiques qui invitent à une nouvelle expérience d'un paysage quotidien.

Sept de ces œuvres sont issues d'un appel à projets et choisies par un jury présidé par un ou une artiste associé(e). Le duo d'artistes formé par Lika Guillemot et Ludovic de Valon a accepté d'être l'artiste associé de l'édition 2022.

Les deux artistes présentent une œuvre originale qui vient compléter le parcours, ainsi qu'une œuvre réalisée dans un cadre participatif, intitulée *Tous au Coche*.

En 2022, cette œuvre participative mobilise environ 200 personnes : 6 classes des écoles maternelles et élémentaires de Riorges ainsi que le public du CCAS de la ville et du Foyer Pierre Laroque et les enfants fréquentant l'accueil de loisirs du centre social.

Le centre social « L'Arbre à Chouettes » de Riorges s'associe à la manifestation depuis 2016 en participant à un des projets artistiques à travers des ateliers mobilisant son public :

- En 2016, les familles ont travaillé avec l'artiste Céline Dodelin et les associations de jardiniers présentes sur le site, pour créer *Insectologie* ;
- En 2018, elles ont pu participer au projet proposé par l'artiste Catherine Baas *Mètres cube de nature*.
- En 2020, les familles ont construit avec Erwan Sito des oiseaux et des nichoirs qui viennent donner vie à l'œuvre *Bird's Town*.

Dans le cadre de la participation des enfants de l'accueil de Loisirs du centre social à *À Ciel Ouvert*, le centre social « L'arbre à chouettes » participe financièrement au coût des ateliers à hauteur de six cents euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association Centre Social « L'arbre à chouettes » de Riorges, dans le cadre de la 7^{ème} édition du parcours d'art actuel *A Ciel Ouvert* qui se déroulera du 9 juillet au 9 novembre 2022 ;

2. précise que ladite convention est conclue pour la durée de l'édition 2022 du parcours A Ciel Ouvert ;
3. dit que le centre social participera financièrement au coût des ateliers à hauteur de 600 € ;
4. autorise le maire à la signer et à encaisser la somme due.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 8 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
André CHAUVET

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN